



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA 1ERE COMPAGNIE D'ARC DE VILLEFONTAINE

13 OCTOBRE 2016

Etaient Présents:

Membres du Bureau :

Président	Jean-François Vinçot
Vice Président	Laurent Vuillin
Trésorier	Jean-Pierre Lattalerie

Membres du conseil d'administration:

Arbitre	Olivier Martin
Encadrant	Monia Abdeselem
Encadrant	David Mazue
Encadrant	Christian Tatin
Encadrant	Rémy Borjon-Piron
Archer	Jean-Daniel Clérin
Archer	Hervé Prestavoine
Archer	Bernard Jan
Archer	Philippe Bouculat

Absents excusés :

Secrétaire	Bénédicte Marron
Secrétaire adjointe	Audrey Cercy
Trésorier adjoint	Philippe Cannepin

Présent non membre du CA :

Archer	Nour Eddine Melliti
--------	---------------------

1. Mot du président sur ses prises de fonctions

Jean-François Vinçot indique avoir démarré ses fonctions de président dans des conditions compliquées, notamment à cause de l'indisponibilité du gymnase habituel Didier Pironi. Il mesure la charge de travail demandée par cette fonction et remercie tout les membres du CA ainsi que les archers pour leur engagement au sein du club. Un remerciement particulier à Laurent Vuillin pour sa réactivité concernant la gestion des inscriptions des membres du club et le report sur le site de la fédération française de tir à l'arc.

2. Point sur la fréquentation des créneaux et les adhésions

Les cinq créneaux disponibles jouissent d'une très bonne fréquentation :

Lundi de 18h00 à 19h30 : débutants poussins et jeunes.

Entre 16 et 18 jeunes sont présents lors des séances, l'ambiance est bonne et les jeunes archers sont motivés d'après les encadrants. Le groupe peut être vu comme deux groupes d'effectif équivalent, un groupe de poussin et un groupe jeune. Les approches pédagogique et technique seront alors légèrement différentes. Les orientations seront travaillées et approfondies lors de la réunion des entraîneurs du jeudi 27 octobre 2016.

Aujourd'hui : Les Intervenants formés sur ce groupe sont : Jean-François Vinçot, David Mazue, Monia Abdeselem et Rémy Borjon-Piron. Jean-Pierre Lattalerie Apporte également son aide technique et Laurent Vuillin aide pour l'installation.

Noter que des formations assistant entraîneur existent pour les archers s'ils souhaitent aider à l'encadrement du groupe, Si les parents veulent aussi participer d'un point de vue matériel ou logistique toute aide sera la bienvenue.

Lundi de 19h30 à 21h : Jeunes et adultes confirmés

Le créneau très fréquenté également (environ 12 archers) la répartition jeunes/adultes est équitable. Le groupe bien qu'autonome est encadré par Jean François Vinçot et Christian Tatin.

Le groupe est constitué d'archers ayant au moins un an de pratique. Ce créneau est, pour certains archers, le seul pour lequel ils peuvent être présents étant donné la disparition des créneaux des mercredis et jeudis soir suite à la fermeture du gymnase Pironi.

Vendredi de 19h00 à 20h30 : initiations adultes

Le créneau est bien rempli, une dizaine de nouveaux adhérents font désormais partie du club et tous les dossiers n'ont pas encore été rendus. La progression se passe bien. Le groupe est principalement encadré par Rémy Borjon-Piron, mais pour des raisons professionnelles il pourra être remplacé par d'autres encadrant comme Jean-François Vinçot ou David Mazue. L'encadrement par un binôme sera également pratiqué permettant ainsi de consacrer plus de temps à chaque archer.

Vendredi De 20h30 à 22h00 : Compétiteurs adultes

Créneau rempli également. Le pas de tir est principalement formé de compétiteurs adultes. Le créneau est encadré par Doriane Convert diplômée d'état.

Samedi Matin de 10h00 à 12h00 : Jeunes compétiteurs

Créneau également encadré par Doriane Convert, aujourd'hui entre 7 et 10 jeunes sont destinés à se présenter en compétition. Le pas de tir peut être complété par des adultes compétiteurs.

Bilan :

Aujourd'hui quarante et une personne sont inscrites à la fédération, le bureau attend au moins une dizaine d'inscription, ce qui porterait le nombre d'adhérent au-delà de cinquante. L'objectif, compte tenu des circonstances sera donc rempli voire dépassé. Le conseil d'administration tient à souligné également la diversité de profil des archers de la 1^{ère} compagnie d'arc de Villefontaine comme les poussins, les dames ou encore handisport.

3. Point sur l'utilisation de la salle de motricité de l'école des 4 vents.

Depuis le 23 septembre, en entente avec l'école et la Municipalité, nous avons accès à une salle permettant la pratique du tir l'arc. Une lettre de remerciement a été adressée à la mairie, une lettre de remerciement pour le prêt de la salle et également pour le travail des employés municipaux qui avant et après chaque créneau rangent et remettent en place tout le matériel de motricité installé d'habitude dans cette salle, nous permettant ainsi de trouver un lieu propre et lumineux.

Stockage du matériel

En plus de la salle de motricité, nous partageons une pièce de stockage où le matériel est entreposé. Une armoire fermée se trouve dans cette pièce, les chevalets et cibles sont stockés ainsi que les carquois munis de flèches. Le local étant partagé notre matériel n'est pas assuré par notre assurance. Cette situation sera éclairci et le problème dissipé par le président et le trésorier du club.

Sécurité :

Les membres du CA relèvent certains dangers inhérents à la salle, notamment lors de la pratique à 18m. En effet la salle est accessible par quatre accès donnant directement sur le champ de tir à 18m. Deux portes doubles depuis le couloir principal, la porte du local de stockage et une porte depuis un corridor sur le mur opposé aux autres portes. Des solutions ont été proposées et seront mises en place dès la prochaine séance et pour les futures séances.

Porte du local de stockage : barrer la porte avec un élément lourd (échelle d'exercice). Une fois la séance entamée l'accès au local se fera seulement par couloir. Cela implique que les entraîneurs devront prévoir et sortir dès le début de la séance le matériel dont ils auront besoin.

Porte centrale : cette porte peut être fermée depuis l'intérieur de la salle. Le responsable fermera donc cette porte en début de séance et celle-ci restera condamnée durant toute la séance.

Porte Principale : Cette porte à gauche de la porte centrale (vue depuis la salle) est la plus proche du pas de tir, pour des raisons de sécurité en cas d'évacuation d'urgence celle-ci doit rester ouverte. Une affiche de mise en garde sera placée sur la porte, Le responsable et les archers devront tout de même restés extrêmement vigilants.

Porte opposée : cette porte peut être verrouillée de l'extérieur de la salle, elle ne peut donc pas être condamnée, Le responsable placera une affiche de mise en garde derrière la porte en début de séance.

Le président contactera le responsable des services techniques afin d'évoquer ces problèmes.

4 Gymnase Pironi

Aujourd'hui nous n'avons pas d'information supplémentaire sur l'avancement de la remise en état du gymnase Didier Pironi. Le conseil d'administration informera les adhérents dès que des nouvelles arriveront.

Le Gymnase Pironi sera donc indisponible pour le concours en salle de 10 et 11 décembre 2016, la mairie mettra donc le gymnase Jaques Anquetil à la disposition de la compagnie.

5 Organisation du concours en salle

Le concours en salle se déroulera les 10 et 11 décembre de cette année au gymnase Jaques Anquetil, quartier de Servernoble. Il y aura deux départs le samedi et deux départs le dimanche.

Le départ du samedi après-midi est dédié à la coupe Rhône Alpes jeunes (CRAJ) .
Le mandat est en cours de rédaction et sera envoyé aux clubs dès son achèvement.

Le CA demandera la disponibilité du gymnase dès le vendredi soir, cela permettra de pouvoir installer le matériel en avance. Pour l'heure les horaires d'accès au gymnase sont prévus de 8h à 22h le samedi et de 6h à 22h le dimanche.

Laurent Vuillin enverra un lien doodle permettant aux bénévoles, adhérents ou non, d'indiquer leurs disponibilités.

Afin d'éviter toute déconvenue, Jean-François Vinçot contactera le responsable des services techniques afin de faire l'inventaire et de sortir le matériel nécessaire du gymnase Didier Pironi.

La prochaine réunion du CA sera principalement consacrée à l'organisation du concours. La date de la réunion est fixée au 10 novembre 2016.

6 Planification du concours extérieur

L'ouverture des positionnements à l'organisation d'un concours extérieur est le 3 novembre, le conseil d'administration souhaite renouveler l'aventure. Plusieurs weekends sont retenus. En priorité les 13 et 14 mai, ensuite les 27 et 28 mai ou 10 et 11 juin. Le bureau se rapprochera de la mairie pour convenir d'un terrain où organiser notre concours.

7 Tour de table.

Jean-Pierre Lattalerie, le trésorier, insiste sur le fait de présenter un devis et de le faire valider au bureau ou au conseil d'administration avant l'achat de matériel. Le conseil d'administration d'être vigilant à l'avenir et de respecter les consignes du trésorier.

Jean-Pierre indique également que le changement d'établissement bancaire ne se fera pas tout de suite car les mouvements d'argent, notamment les prélèvements de la fédération pour chaque licence sont en cours et qu'il est compliqué de changer durant cette période. Le club migrera donc vers le crédit mutuel dès que les échanges se seront calmés.

Laurent Vuillin annonce qu'il est candidat pour les élections du bureau du comité départemental de tir à l'arc. Une personne du bureau dans ces instances permettra de promouvoir d'avantage le club et de découvrir d'autres voies de développement.

8 Requête de Nour-Eddine

Nour-Eddine Melitti a passé deux ans au club, saisons 2013 et 2014. Deux saisons où il a énormément participé à la vie du club (téléthon, forum, vill'en sport, concours...) La vie faisait, Nour Eddine a du s'éloigner de Villefontaine, cependant il n'oubliait pas le club et venait nous rendre visite régulièrement. En juin dernier il venait nous annoncer qu'il réintégrera le club à la rentrée.

Malheureusement un accident de moto cet été lui laissa quelques blessures grave et l'impossibilité de pratiquer le tir à l'arc.

Il sollicite le conseil d'administration du club pour écrire un courrier destiné à son assurance afin de montrer que la perte de la pratique du tir à l'arc fait partie des préjudices subit.

Après concertation, le conseil d'administration accède à sa requête. Jean-François rédigera le courrier. Nour Eddine sera à nouveau membre du club.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.
LA PROCHAINE REUNION SE DEROULERA LE 10 novembre 2016.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter un membre du CA

arcvillefontaine@gmail.com

www.tirarcvillefontaine.sportsregions.fr

www.facebook.com/1ciearcvillefontaine/